

DELIBERATION N° 2023/284Approuvant les tarifs du Golf du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024

Le conseil municipal de la Ville de Dumbéa, réuni en séance publique, le 14 décembre 2023,
 VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
 VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
 VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,
 VU le contrat de délégation de service public du golf et ses avenants successifs,
 VU la proposition de la société Garden Golf de Dumbéa,
 VU la note explicative de synthèse n° 2023/099 du 18 octobre 2023,
 La commission municipale intitulée « cohésion sociale, action éducative et citoyenneté », entendue en séance du 28 novembre 2023,
 Après en avoir délibéré,

DECIDE :ARTICLE 1^{er} /

La nouvelle grille tarifaire de la délégation de service public du Golf, jointe en annexe, valable du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, est approuvée.

ARTICLE 2/

Toutes les dispositions antérieures ayant le même objet sont abrogées.

ARTICLE 3 /

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-2 du Code de Justice Administrative, un délai de deux mois est disponible à compter de la notification et/ou de la publication de toute décision administrative pour former un recours gracieux ou un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 /

Le Maire de la Ville de Dumbéa et le Trésorier de la province Sud sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 14 DECEMBRE 2023

POUR EXTRAIT CONFORME

DUMBEA, LE 15 DECEMBRE 2023

Le secrétaire de séance,

José WENDT

Le Maire,



Yoann LECOURIEUX, Maire

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
SAG	-	1
PUBLICATION	-	1
DCJS	-	1
DAF	-	1
DDP	-	1
TRESORIER PROVINCE SUD	-	1
GGD	-	1
GNC	-	1

Accusé de réception en préfecture
 988-200012565-20231214-2023-284-DE
 Date de télétransmission : 15/12/2023
 Date de réception préfecture : 15/12/2023